

LE SUPPLICE DE LA ROUE

Les Lois criminelles de la France dans leur ordre naturel
Muyart de Vouglans

Le Mémoire

Le Témoin gaulois

Tout accès payant au site gratuit [Le Témoin gaulois](#) relève de l'escroquerie.

Sommaire

<u>Lire ou relire le texte</u>	4
Les mots	
<u>Pour mieux comprendre le texte</u>	
Approches internes	5
<u>La suite des actions</u>	
<u>L'énonciation</u>	
<u>Les champs lexicaux</u>	
Approches externes : quelques pistes	6
<u>La vie de Muyart de Vouglans</u>	
<u>Situation de l'extrait</u>	
<u>Les supplices sous l'Ancien Régime</u>	
<u>Annexe</u>	7
Groupements de textes	
<i>Ballade des pendus</i> (Villon)	
<i>Le Supplice de la Brinvilliers</i> (Mme de Sévigné)	10
<i>Le Supplice de la Roue</i> (Muyart de Vouglans)	4
<i>Le Père Roque</i> (Flaubert)	13
<i>La mort de Gavroche</i> (Hugo)	15
<i>Le Camp Charvein</i> (Londres)	17
<u>Travaux proposés</u>	18
<u>Note : l'opposition Récit/Discours</u>	21
<u>Problèmes de méthode</u>	22

Lire ou relire le texte

Le supplice de la roue

On dresse un échafaud sur le milieu duquel est attachée à plat une croix de SaintAndré* faite avec deux solives* en forme oblique, assemblées au milieu où elles se croisent, sur lesquelles il y a des entailles qui répondent au milieu des cuisses, des jambes, du haut et du bas des bras. Le criminel nu, en chemise, étendu sur cette croix, le visage tourné vers le ciel, l'exécuteur ayant relevé sa chemise aux bras et aux cuisses, l'attache à la croix avec des cordes à toutes les jointures et lui met la tête sur une pierre. En cet état, armé d'une barre de fer carrée, large d'un pouce et demi, arrondie avec un bouton à la poignée, il en donne un coup violent entre chaque ligature, vis-à-vis de chaque hoche et finit par deux ou trois coups sur l'estomac. [1] Après l'expédition faite, le corps du criminel est porté sur une petite roue de carrosse dont on a scié le moyeu en dehors et qui est placée horizontalement sur un pivot. L'exécuteur, après lui avoir plié les cuisses en dessous, de façon que ses talons touchent au derrière de sa tête, l'attache à cette roue en le liant de toutes parts aux jantes et le laisse ainsi exposé au public pendant plus ou moins longtemps. Quelquefois on l'expose ainsi sur un grand chemin, où on le laisse pour toujours.

Muyart de Vouglans (*Les Lois criminelles de la France dans leur ordre naturel*, 1780)

[1]

Ici, l'auteur décrit minutieusement le mécanisme qui permet d'étrangler « *secrètement* » le condamné avant de lui briser les membres, comme la loi le permet, si les magistrats le jugent bon, car :

« *Quoique le jugement qui ordonne cette peine, porte toujours que le condamné sera rompu vif, c'est-à-dire jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive, on ordonne néanmoins quelquefois [...] que le condamné sera étranglé secrètement, sans même sentir de coups vifs, ou bien après en avoir senti un, ou quelquefois tous.* »

(Muyart de Vouglans, même page)

Les mots

Croix de SaintAndré : croix formée de deux branches croisées en forme de X. C'est sur une telle croix que saint André, l'un des douze apôtres de Jésus, et le patron de l'Écosse, aurait été supplicié.

Solives : pièces de bois qui d'ordinaire soutiennent un plancher, et qui reposent sur des poutres.

Répondent : nous dirions « correspondent ».

L'exécuteur : le bourreau, ou « exécuter des hautes œuvres ».

Jointures : articulations (poignets et coudes, genoux, chevilles...).

Le pouce : il mesurait un peu plus de 27 mm. La barre est donc large de 4 cm, environ.

Ligature : l'endroit où sont attachés les liens ; ce mot relève du vocabulaire de la chirurgie.

Estomac : ce mot a sans doute encore son sens classique de poitrine.

Vis-à-vis de chaque hoche : en face de chaque entaille.

L'expédition : l'exécution.

Moyeu : pièce centrale de la roue, que traverse l'essieu, et d'où partent les rayons, qui aboutissent aux jantes.

Jante : partie extérieure de la roue, cerclée de fer à l'époque.

Approches internes

La suite des actions

On ne peut ici parler de suite des idées ; l'auteur se contente de décrire pas à pas les étapes du supplice, sans porter un seul jugement :

1ère phrase : mise en place de la machine ; (jusqu'à : « du bas des bras »)

2ème phrase : mise en place du « criminel » ; (jusqu'à : « sur une pierre »)

3ème phrase : l'exécution ; (jusqu'à : « sur l'estomac »)

4ème phrase : la deuxième machine ; (jusqu'à : « sur un pivot »)

5ème phrase : l'exposition (jusqu'à la fin)

L'énonciation

Si l'on examine le texte du point de vue de l'énonciation, on constate que l'on a affaire à un exemple typique de récit, du point de vue de l'opposition Discours/Récit. En effet on ne révèle aucune marque d'implication de l'auteur dans ce qu'il décrit :

- emploi du présent de narration (malgré le passé-composé de « dont on a scié », qui marque simplement l'antériorité) ;
- emploi exclusif de la troisième personne (« on » = quelqu'un) ;
- rareté et neutralité des indicateurs de lieux... (« sur une croix, sur l'estomac, sur une petite roue ») ;
- ...et de temps (« après l'exécution ») ;
- absence totale d'indices d'opinion, le mot « violent » n'est, en fait, qu'une indication technique supplémentaire.

Les champs lexicaux

L'étude des champs lexicaux met en évidence la précision et la neutralité affichée du vocabulaire : c'est un technicien qui parle et il fait appel essentiellement à des vocabulaires techniques.

Justice	Technique	Corps humain	Chirurgie
échafaud	croix de Saint-André	cuisses	jointures
criminel	solives	jambes	ligatures
exécution	oblique	bras	
exécuteur	entailles	nu	
	corde	chemise	
	barre de fer	visage	
	un pouce et demi	cuisses	
	bouton	estomac	
	poignée	corps	
	hoche	talons	
	moyeu	tête	
	pivot		
	roue		
	jantes		

Approches externes : quelques pistes

Situation de l'extrait

Le livre *Les Loix criminelles de la France dans leur ordre naturel* se présente comme un traité juridique, ou plutôt, pour reprendre le mot de l'auteur, une « *Collection* », nous dirions un recueil de ces lois destiné aux juges et aux citoyens, afin de permettre une bonne application de la loi. Après une *Épître dédicatoire*, une *Préface* et un *Discours préliminaire Sur l'Origine, l'Importance, & la Division des Loix Criminelles*, la *Première partie, Du Crime & de sa Peine* s'ouvre sur le *Livre premier, Du Crime en général*, subdivisé en cinq « titres » : *Titre I, De sa définition & Division*, etc. Le *Livre Second, De la Peine en général, & de ses différentes espèces*, comporte également cinq « titres » : *Titre I, De l'origine & de la nécessité de la Peine en général*, *Titre II, Des Règles générales pour l'application de la Peine*, *Titre III, Des différentes Espèces de Peine suivant le Droit Romain, & le Nôtre*, l'auteur aborde, au *Titre IV, Des différentes espèces de peine usitées dans ce Royaume*, une très longue et minutieuse description des châtiments cruels prévus à son époque par la loi : pas moins de cinq procédés au *Chapitre I, De la peine capitale ou du dernier supplice* – écartèlement, feu vif, roue (page 57), potence et décollation – et de dix au *Chapitre II, Des peines corporelles*, de la question à l'amende honorable en passant par les galères, le fouet, etc.

Pierre-François Muyart de Vouglans (1713-1781)

Avocat (1741), puis conseiller au Parlement de Paris, il se spécialisa en criminologie.

Il fut l'adversaire de Montesquieu, contre lequel il écrivit en 1755 des : *Lettres sur le système de l'auteur de « L'Esprit des lois » et, d'une manière générale, des « Philosophes »*, qu'il combat avec ardeur : « *Qu'est-ce que leur doctrine ? Sinon un tissu d'absurdités, de contradictions et d'inconséquences ; un réchauffé de tout ce qui a été dit et réfuté mille fois...* » (*Motifs de ma foi en Jésus-Christ*, 1776).

Contre l'ouvrage *Des délits et des peines* de Cesare Beccaria (1764), partisan de l'abolition de la torture et de la peine de mort, il avait publié en 1766 une *Réfutation des principes hasardés dans le traité des délits et des peines*. Pourtant il prend la défense du chevalier de La Barre, exécuté le 1^{er} juillet 1766 pour une profanation qu'il n'a pas commise, aux côtés de Voltaire qui l'avait traité *d'avocat de la barbarie*. Muyart de Vouglans apparaît moins comme un réactionnaire – il signale des usages barbares tombés en désuétude sans exprimer de regrets – que comme un conservateur à tous crins.

Sous l'apparence de l'objectivité que renforce le recours au vocabulaire technique, il est cependant permis de soupçonner une fascination trouble de ce grave magistrat qui fut un défenseur convaincu de la justice d'Ancien Régime, face au cruel rituel qu'il décrit.

Les supplices sous l'Ancien Régime

Le problème des châtiments infligés par la justice est l'une des préoccupations des Philosophes des Lumières.

Le système judiciaire d'Ancien Régime utilisait en effet la torture pour obtenir des aveux (c'était la « *question ordinaire ou extraordinaire* », voir page 12), et comme moyen de châtiment de nombreux crimes.

Dénoncés, dès le XVI^e siècle, par Montaigne, les supplices ne cessaient de s'enrichir : celui de la roue, réservé aux voleurs de grand chemin et aux assassins, a été introduit en France par une ordonnance de François I^{er} en janvier 1534 « *afin de donner crainte, terreur et exemple à tous autres de ne choir ni tomber en tels inconvénients.* » Cette peine s'appliquait aux nobles comme aux roturiers, mais « *...elle ne s'ordonne point contre les Femmes à cause de la décence due à leur sexe, et on la convertit, à leur égard, en celle du feu, de la potence, ou de la décapitation, suivant leurs qualités, ou celle du Crime.* »

L'exécution de ces peines était publique : on voulait ainsi que le coupable expie sa faute, et que cette expiation ait une valeur exemplaire.

La Révolution française a mis fin à cette barbarie en supprimant la « question », ainsi que tous les châtiments corporels : seule fut conservée la peine de mort, mais la guillotine devint le seul instrument de supplice ; elle a rejoint en 1981 le musée des horreurs.

Annexes

Groupement de textes

Frères humains

Frères humains qui après nous vivez,
N'ayez les cœurs contre nous endurcis
Car, se pitié de nous pauvres avez,
Dieu en aura plus tôt de vous merci.

- 5 Vous nous voyez ci attachés, cinq, six :
Quant de la chair, que trop avons nourrie
Elle est pièce dévorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et poudre.
De notre mal personne ne s'en rie,
10 Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

Se vous clamons frères, pas n'en devez
Avoir dédain, quoique fûmes occis
Par justice. Toutefois vous savez
Que tous hommes n'ont pas bon sens assis.

- 15 Excusez nous, puisque sommes transis,
Envers le fils de la Vierge Marie.
Que sa grâce ne soit pour nous tarie
Nous préservant de l'infemale foudre.
Nous sommes morts, âme ne nous harie,
20 Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

La pluie nous a débués et lavés,
Et le soleil desséchés et noircis :
Pies, corbeaux, nous ont les yeux cavés
Et arraché la barbe et les sourcils.

- 25 Jamais, nul temps, nous ne sommes assis
Puis çà, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charrie,
Plus becquetés d'oiseaux que dés à coudre.
Ne soyez donc de notre confrérie,
30 Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !

Prince Jésus, qui sur tous a maistrise,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie,
A lui n'ayons que faire ne que soudre.
Hommes, ici n'a point de moquerie,

- 35 Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre !



François Villon

Les mots

se pitié : Si...

merci : Pitié

nourrir : C'est, au sens classique, entretenir, mais le mot signifie aussi, au XV^e siècle, alimenter.

piéça : « Il y a pièce », il y a longtemps.

poudre : Poussière

absoudre : Pardonner (vocabulaire religieux).

Se vous clamons : Si nous vous appelons, si nous vous proclamons.

occis : Mis à mort.

transis (latin *transire*, aller au-delà) : Euphémisme pour « morts ».

harer : Ancien verbe; crier « hare » (nous disons « haro »), cri des chasseurs pour exciter la meute; d'où traquer, tourmenter. « *âme ne nous harie* » : (que) nul ne nous tourmente (nous disons encore : il n'y avait âme qui vive).

débués : Lessivés, au sens de laver.

cavés : Creusés.

Prince : Ici commence « l'envoi », dernière strophe d'une ballade, habituellement adressée au président (« prince ») d'un concours de poésie.

maîtrise : Maîtrise ; pour Villon, Jésus est le maître de tous.

Enfer : La tradition chrétienne et l'islam enseignent que l'âme du méchant est punie, après la mort, par les peines éternelles de l'Enfer, et que celle du Juste est récompensée en Paradis.

L'idée selon laquelle la mort débouche

sur l'union avec Dieu : rencontre du Christ (christianisme), ou contemplation d'Allah (islam)

ou la séparation éternelle de l'âme et de Dieu

tend aujourd'hui à remplacer, chez les croyants, les représentations traditionnelles (le Paradis, mot persan qui signifie «jardin» opposé à l'Enfer, qui était associé aux supplices et à la fournaise).

soudre : Payer (voir soudard, soldat : qui touche une solde).

L'auteur : François Villon (1431-1489)

François de Montcorbier, orphelin issu d'une famille pauvre, a pour tuteur un clerc aisé et influent, Guillaume de Villon, dont il prend le nom en 1456, chanoine de l'église Saint-Benoît-le-Bétourné, donnant dans la rue Saint-Jacques à l'emplacement actuel de la Sorbonne. De sa vie, où subsistent de vastes zones d'ombre qui n'ont pas peu contribué à sa légende, nous ne connaissons, outre ce qu'il en confie dans son œuvre, que quelques faits précis.

Ce clerc, bachelier en 1449 et reçu Maître de la faculté des Arts de Paris en 1452, néglige la suite de ses études en cette période troublée où la Sorbonne connaît une grève de deux ans, et mène au Quartier Latin la vie des « mauvais garçons », fréquentant tavernes et ribaudes. En 1455, il doit s'enfuir de Paris après avoir tué un prêtre. Amnistié, il quitte Paris pour préparer un cambriolage à Angers, d'où l'accusation d'un complice dans un vol avec effraction au collège de Navarre, Guy Tabarie, l'oblige à fuir. Son errance le conduit pour un temps à la cour de Charles d'Orléans, poète et protecteur des arts, à Blois (décembre 1457-janvier 1458). à Meung-sur-Loire, où il est emprisonné pour une raison inconnue durant l'été 1461 dans la basse fosse de la prison de l'évêque d'Orléans Thibault d'Aussigny, avant d'être gracié à l'occasion de l'entrée du nouveau roi Louis XI. Il rentre à Paris où il essaie de passer inaperçu, mais est arrêté pour vol en 1462, et relâché contre la promesse de rembourser en trois ans sa part (120 livres) du cambriolage du collège de Navarre. Mêlé à une nouvelle bagarre, François Villon est condamné à la pendaison par la Prévôté (tribunal relevant du roi), arrêt cassé par le Parlement de Paris qui le bannit pour dix ans de la capitale, qu'il quitte probablement début janvier 1463, et l'on perd sa trace.

Grand poète lyrique, le seul en France qui ait connu un succès ininterrompu du XV^e au XXI^e siècle, il laisse deux œuvres majeures, le *Lais* ou *Petit Testament* (1456), qui raconte ses frasques, et *Le Testament* (1461-1462), aux accents souvent tragiques.

À propos du texte

Le texte *Frères humains*, sans titre mais rebaptisé *Ballade des pendus* à l'époque romantique, aurait été composé, selon la tradition universitaire, qui a déployé des trésors d'imagination au XIX^e siècle pour récupérer et rendre présentable au public bourgeois un grand poète dont la vie était fort peu édifiante, aurait été composé dans l'attente de son exécution, fin 1462, mais cette assertion ne repose que sur une vague vraisemblance. La pensée de la mort, et en particulier de la « *male mort* » par pendaison qu'il a plusieurs fois méritée selon les normes de l'époque est omniprésente dans son œuvre, comme le gibet est omniprésent dans le paysage urbain et rural de l'ancien régime : voir à ce sujet l'épisode comique de *Jacques le Fataliste*, que son nouveau cheval entraîne à toute allure sous tous les gibets qui parsèment sa route : il s'avèrera qu'il a acheté la monture d'un bourreau... En ville, et en particulier à Paris (Montfaucon, principal gibet du roi jusqu'à Louis XIII, près de l'actuelle place du Colonel Fabien), les gibets étaient des lieux de réjouissance, où on venait boire et danser. Et en 1789, plus de 20 000 seigneurs laïcs et ecclésiastiques exerçaient un droit de haute et de basse justice. Mais la peine de mort relevait de la haute justice.

L'exécution de la Brinvilliers

À Madame de Grignan*

À Paris, vendredi 17^e juillet 1776

Enfin c'en est fait, la Brinvilliers* est en l'air* : son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent ; de sorte que nous la respirerons, et par la communication des petits esprits*, il nous prendra quelque humeur empoisonnante*, dont nous serons tous étonnés*. Elle fut jugée dès hier ; ce matin on lui a lu son arrêt*, qui était de faire amende honorable* à Notre-Dame*, et d'avoir la tête coupée*, son corps brûlé, les cendres au vent. On l'a présentée à la question* : elle a dit qu'il n'en était pas besoin, et qu'elle dirait tout : en effet, jusqu'à cinq heures du soir elle a conté sa vie, encore plus épouvantable qu'on ne le pensait. Elle a empoisonné dix fois de suite son père (elle ne pouvait en venir à bout), ses frères et plusieurs autres ; et toujours l'amour et les confidences mêlés partout. Elle n'a rien dit contre Penautier*. Après cette confession, on n'a pas laissé de* lui donner dès le matin la question ordinaire et extraordinaire : elle n'en a pas dit davantage a demandé à parler à M. le procureur général* ; elle a été une heure avec lui : on ne sait point encore le sujet de cette conversation. À six heures on l'a menée nue en chemise et la corde au cou à Notre-Dame, faire l'amende honorable ; et puis on l'a remise dans le même tombereau*, où je l'ai vue, jetée à reculons sur de la paille, avec une cornette* basse et sa chemise, un docteur* auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté : en vérité, cela m'a fait frémir. Ceux qui ont vu l'exécution disent qu'elle a monté sur l'échafaud avec bien du courage. Pour moi, j'étais sur le Pont Notre-Dame*, avec la bonne d'Escars* ; jamais il ne s'est vu tant de monde, ni Paris si ému* ni si attentif ; et demandez-moi ce que l'on a vu, car pour moi je n'ai vu qu'une cornette ; mais enfin ce jour était consacré à cette tragédie. J'en saurai davantage, et cela vous reviendra.

Madame de Sévigné (*Correspondance*)

Les mots

Madame de Grignan : Marguerite-Françoise de Sévigné, comtesse de Grignan. Son mariage avec le gouverneur de Provence nous a valu une bonne partie de l'œuvre de sa mère.

La Brinvilliers : Marie-Madeleine d'Aubray, Marquise de Brinvilliers, née à Paris le 2 juillet 1630, cette empoisonneuse célèbre fut décapitée en place de Grève* le 16 juillet 1676.

Place de Grève : c'est l'actuelle place de l'Hôtel de Ville, sur les berges de la Seine (qui n'était pas encore contenue par des quais surélevés) où se faisaient les exécutions... et l'embauche des ouvriers, d'où l'expression « faire grève ».

En l'air : Son corps a été brûlé, et ses cendres dispersées.

Petits esprits : Ce sont les « *esprits animaux* », qui « *sont comme un vent très subtil, ou plutôt comme une flamme très pure et très vive, qui, montant en grande abondance du cœur dans le cerveau, va se rendre de là par les nerfs dans les muscles et donne le mouvement à tous les membres* ». (Descartes, *Discours de la méthode*)

Humeur empoisonnante : Une humeur est une « *substance fluide* » qui préoccupe beaucoup la médecine de l'époque. « *En termes de médecine, on appelle les quatre humeurs les quatre substances liquides qui abreuvent tous les corps des animaux et qu'on croit être causes des divers tempéraments, qui sont le flegme ou la pituite, le sang, la bile, la mélancolie.* »

« *Il y en a de composées, qui s'épaississent et qui se corrompent, comme celles qui font le pus, les glaires et autres, qui causent les abcès, les obstructions et généralement toutes les maladies. On les appelle de divers noms : malignes*, [...] acres, mordicantes* [...] peccantes*.* » (Dictionnaire de Furetière, 1790)

On voit que Madame de Sévigné a enrichi la science d'une nouvelle catégorie !

Malignes : mauvaises.

Mordicantes : elles provoquaient des picotements.

Peccantes : elles « péchaient » par excès, ou par leur qualité.

Étonnés : le mot étonner a, au XVII^e siècle, un sens très fort, conformément à son étymologie, frapper par le tonnerre.

Lu son arrêt, c'est-à-dire les termes de la condamnation :

« ... elle sera menée dans un tombereau*, nu-pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente* du poids de deux livres* et là, étant à genoux, de dire et déclarer que, méchamment, par vengeance et pour avoir leurs biens, elle a fait empoisonner son père, ses deux frères et attenté à la vie de défunte sa sœur, dont elle se repent et demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice ; ce fait, menée et conduite dans ledit tombereau en la place de Grève* de cette ville, pour y avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui pour cet effet sera dressé en ladite place ; son corps brûlé et les cendres jetées au vent ; icelle* préalablement appliquée à la question* ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des noms de ses complices. » (Arrêt du 16 juillet 1676)

Tombereau : charrette à deux roues tirée par un cheval, et dont la caisse peut basculer, de façon à en faire tomber le contenu.

Ardente : enflammée.

Deux livres : soit un peu moins d'un kil ; la livre d'Ancien Régime pesait 489,505 grammes.

Icelle : celle-ci ; ce vieux mot ne s'emploie plus, au XVII^e siècle, que dans la langue juridique.

Question : La procédure prévoyait, pour éclairer les juges, le recours à des tortures infligées à l'accusé, en fin d'instruction du procès et si des charges suffisantes paraissaient réunies. Elles étaient graduées (« question ordinaire et extraordinaire »), et minutieusement réglementées : « *Il se donne deux sortes de questions dans le ressort [du Parlement de Paris], l'une à l'eau, l'autre aux brodequins.* »

La première consistait en l'absorption forcée par « le patient » de « quatre pintes pour la question ordinaire, et huit pintes pour l'extraordinaire. »

Au cours de la seconde, « *qui est aujourd'hui la plus usitée* », les jambes étaient serrées entre des planches à l'aide de coins : « *La question ordinaire est de quatre coins, et l'extraordinaire de huit.* » Mais chaque parlement avait ses usages...

Muyart de Vouglans, qui fournit ces précisions, et défend avec ardeur ce « *moyen de parvenir à la preuve du crime* », note pourtant que « *l'expérience fait voir qu'elle cause souvent la mort de celui qui la subit.* »

Brodequin : dans la langue classique, ce mot appartient au domaine du théâtre ; il désigne la chaussure du comédien !

La pinte : elle valait, à Paris, 0,93 litre.

Amende honorable : confession publique, qui se faisait pieds nus, dans les conditions indiquées par Mme de Sévigné.

Notre-Dame : La cathédrale Notre-Dame de Paris, dans l'île de la Cité.

La tête coupée : la décapitation était le supplice réservé aux nobles.

Penautier ou Pennautier : Pierre Reich de Pennautier, qui mourra en 1711.

« Pennautier mourut fort vieux en Languedoc. De petit caissier il était devenu trésorier du clergé et trésorier des états de Languedoc, et prodigieusement riche. C'était un grand homme très bien fait, fort galant et fort magnifique, respectueux et très obligeant ; il avait beaucoup d'esprit, et il était fort mêlé dans le monde ; il le fut aussi dans l'Affaire de la Brinvilliers et des poisons, qui fit tant de bruit, et mis en prison avec grand danger pour sa vie. » Saint-Simon (*Mémoires*, 1711)

Il fut accusé d'avoir empoisonné son prédécesseur et son associé, ainsi que son beau-frère. Libéré en juillet 1677, il fut chansonné :

« *Si Pennautier dans son affaire
N'a rencontré que des amis,
C'est qu'il a bien su se défaire
De ce qu'il avait d'ennemis.* »

En 1676, sa fortune personnelle était évaluée à cinq millions ; il avait acheté sa première charge de trésorier du clergé sept ans plus tôt. (Voir l'édition des *Mémoires*, Pléiade, tome VIII, p. 1185)

On n'a pas laissé de... : on n'a pas manqué de...

Procureur général : magistrat représentant le roi, et chargé de défendre les intérêts de la société ; il veillait particulièrement au respect de la procédure, c'est-à-dire à l'application des règles de la justice.

Cornette : bonnet négligé, ou bonnet de nuit. C'est dans la même tenue que la reine Marie-Antoinette montera sur l'échafaud, comme le montre le croquis célèbre pris à son passage par le peintre David.

Louis David (1748-1825) : député à la Convention, il devint le peintre officiel de Napoléon, et mourut en exil : *Marat assassiné*,

Le Couronnement de Napoléon.

Un docteur : son confesseur, Edme Pirot, docteur en théologie, auteur d'une *Relation des vingt-quatre dernières heures de la vie de Madeleine d'Aubray, marquise de Brinvilliers.*

Le pont Notre-Dame : Il relie l'île de la Cité, où se trouve la cathédrale Notre-Dame de Paris, à la rive droite de la Seine, et est à environ 150 mètres en aval de la place de Grève. Le pont Notre-Dame était alors couvert d'une soixantaine de maisons, et les curieux pouvaient assister, de leurs fenêtres, aux spectacles fréquents des exécutions.

La bonne d'Escars : Françoise-Charlotte d'Escars, née Bruneau de la Rabatelière, est une amie de Mme de Sévigné.

Si ému : remué, agité, au sens matériel de ces mots ; le peuple de Paris est littéralement en « émue » (orthographe du temps pour « émeute »).

Le père Roque

Le père Roque était devenu très brave, presque téméraire. Arrivé le 26 à Paris avec les Nogentais, au lieu de s'en retourner en même temps qu'eux, il avait été s'adjoindre à la garde nationale qui campait aux Tuileries ; et il fut très content d'être placé en sentinelle devant la terrasse du bord de l'eau. Au moins, là, il les avait sous lui, ces brigands ! Il jouissait de leur défaite, de leur abjection, et ne pouvait se retenir de les invectiver.

Un d'eux, un adolescent à longs cheveux blonds, mit sa face aux barreaux en demandant du pain. M. Roque lui ordonna de se taire. Mais le jeune homme répétait d'une voix lamentable :

– Du pain !

– Est-ce que j'en ai, moi !

D'autres prisonniers apparurent dans le soupirail, avec leurs barbes hérissées, leurs prunelles flamboyantes, tous se poussant et hurlant :

– Du pain !

Le père Roque fut indigné de voir son autorité méconnue. Pour leur faire peur, il les mit en joue ; et, porté jusqu'à la voûte par le flot qui l'étouffait, le jeune homme, la tête en arrière, cria encore une fois :

– Du pain !

– Tiens, en voilà ! dit le père Roque, en lâchant son coup de fusil.

Il y eut un énorme hurlement, puis, rien. Au bord du baquet, quelque chose de blanc était resté.

Après quoi, M. Roque s'en retourna chez lui ; car il possédait, rue Saint-Martin, une maison où il s'était réservé un pied-à-terre ; et les dommages causés par l'émeute à la devanture de son immeuble n'avaient pas contribué médiocrement à le rendre furieux. Il lui sembla, en la revoyant, qu'il s'était exagéré le mal. Son action de tout à l'heure l'apaisait, comme une indemnité.

Gustave Flaubert (*L'Éducation sentimentale*, 1869)

Les mots

père : Ce mot indique son âge, et son origine populaire.

M. Roque Il apparaît, dès les premières pages du roman, comme « *un petit homme, [avec] un nez pointu* ». C'est un paysan parvenu, régisseur et agent électoral de M. Dambreuse, riche financier et politicien, fréquenté par Frédéric.

M. Roque est méprisé par la bonne bourgeoisie* de Nogent-sur-Seine, donc par la mère de Frédéric, mais assez riche pour que l'on ait envisagé de marier sa fille et ce dernier.

téméraire : D'un courage excessif, presque imprudent.

le 26 : C'est-à-dire le dernier jour de la répression, après la bataille.

Nogentais : Il s'agit de Nogent-sur-Seine, située à une centaine de kilomètres de la capitale.

Comme plus tard, lors de la Commune de Paris, les villes des alentours ont fourni leurs contingents de volontaires pour réprimer l'insurrection parisienne.

garde nationale : Créée en 1789, elle a été sous Louis-Philippe* le principal instrument de répression des nombreuses et violentes émeutes qui éclatèrent sous son règne.

Composée à cette époque de citoyens de vingt à soixante ans payant un impôt foncier*, commandée par des officiers élus placés sous les ordres du ministre de l'Intérieur, elle devait, en abandonnant le roi, provoquer sa chute en 1848. Bien que démocratisée par la Deuxième République, qui y avait admis tous les citoyens, elle prit une part active à la répression au cours des journées de juin 1848.

Elle comptait alors plus de 190.000 hommes dans tout le pays.

La garde nationale ayant organisé la lutte contre les Versaillais en 1871, elle fut définitivement dissoute cette année-là.

Tuileries : Ce palais royal, construit de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e, entre le Louvre et les Champs Élysées, avait été le théâtre de nombreux épisodes de la Révolution. Restauré par Napoléon, il devait être incendié par les Communards en 1871, et démoli en 1882.

terrasse du bord de l'eau : L'une des façades des Tuileries donnait sur la Seine. Les Tuileries sont surélevées par rapport aux quais, pour les protéger des inondations ; la Seine avait un débit très inégal, et il a fallu de grands travaux pour le rendre plus régulier.

abjection : Du latin *abjectus*, rejeté. Abaissement, humiliation.

invectiver : Insulter.

Du pain ! : Le pain est encore, au XIX^e siècle, la nourriture de base des classes populaires. Ce fut le slogan de bien des émeutes sous l'Ancien Régime, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ce cri a donc une forte charge émotive, à une époque où le pain compte encore pour beaucoup dans les dépenses des ménages.

baquet : Il s'agit sans doute d'un ouvrage de maçonnerie destiné à l'écoulement des eaux lors des crues de la Seine. La page qui précède cet extrait parle d'un autre prisonnier, « *enfermé aux Tuileries sous la terrasse du bord de l'eau* ».

rue Saint-Martin : : Dans un quartier populaire, entre le Châtelet et le boulevard Saint-Denis, à 1500 mètres environ du lieu de son exploit.

piéd-à-terre : Petit logement que l'on n'utilise qu'occasionnellement. M. Roque, homme à tout faire de M. Dambreuse, est souvent appelé à Paris.

devanture :

« 1^o *La face antérieure d'une maison.*

2^o *Devanture d'une boutique : revêtement en boiserie du devant d'une boutique.* » (Litttré)

L'usage actuel n'ayant retenu que le deuxième sens, ce mot assimile cet « immeuble de rapport », pour le lecteur contemporain, à une boutique.

immeuble : Le mot, dans les dictionnaires et les écrits de l'époque, a toujours son sens juridique de « bien immobilier », c'est-à-dire de bien que l'on ne peut déplacer, par opposition aux « meubles » (mobiles, c'est-à-dire déplaçables).

C'est sans doute le premier texte littéraire où il paraît avoir le sens courant aujourd'hui de « maison »... Mais c'est un propriétaire qui parle !

La Mort de Gavroche

[Le 5 juin 1832, une insurrection éclate à Paris à l'occasion des funérailles du général républicain Lamarque. Le gouvernement de Louis-Philippe fait donner la troupe et la garde nationale* contre les insurgés, qui dressent des barricades au centre de Paris. Comme on manque de cartouches, Gavroche entreprend d'en récupérer sur les cadavres des Soldats ; il vient d'essayer quatre coups de feu.]

Une cinquième balle ne réussit qu'à tirer de lui un troisième couplet :

Joie est mon caractère,
C'est la faute à Voltaire,
Misère est mon trousseau,
C'est la faute à Rousseau.

Cela continua ainsi quelque temps. Le spectacle était épouvantable et charmant. Gavroche fusillé, taquinait la fusillade. C'était le moineau becquetant les chasseurs. Il répondait à chaque décharge par un couplet. On le visait sans cesse, on le manquait toujours. Les gardes nationaux et les soldats riaient en l'ajustant. Il se couchait, puis se redressait, s'effaçait dans un coin de porte, puis bondissait, disparaissait, reparaisait, se sauvait, revenait, ripostait à la mitraille par des pieds de nez, et cependant pillait les cartouches, vidait les gibernes et remplissait son panier. Les insurgés, haletants d'anxiété, le suivaient des yeux. La barricade tremblait ; lui, il chantait. Ce n'était pas un enfant, ce n'était pas un homme, c'était un étrange gamin fée. On eût dit le nain invulnérable de la mêlée. Les balles couraient après lui, il était plus leste qu'elles. Il jouait on ne sait quel effrayant jeu de cache-cache avec la mort ; chaque fois que la face camarde du spectre s'approchait, le gamin lui donnait une pichenette.

Une balle pourtant, mieux ajustée ou plus traître que les autres, finit par atteindre l'enfant feu follet. On vit Gavroche chanceler, puis il s'affaissa. Toute la barricade poussa un cri ; mais il y avait de l'Antée dans ce pygmée ; pour le gamin, toucher le pavé, c'est comme pour le géant toucher la terre ; Gavroche n'était tombé que pour se redresser ; il resta assis sur son séant, un long filet de sang rayait son visage, il leva ses deux bras en l'air, regarda du côté d'où était venu le coup, et se mit à chanter :

Je suis tombé par terre,
C'est la faute à Voltaire,
Le nez dans le ruisseau,
C'est la faute à...

Il n'acheva point. Une seconde balle du même tireur l'arrêta court. Cette fois il s'abattit la face contre le pavé, et ne remua plus. Cette petite grande âme venait de s'envoler.

Victor Hugo (*Les Misérables*, 1862 Cinquième partie, I, 14)

Les mots

Maximilien Lamarque (1770-1832) : sorti du rang, ce général des guerres de la Révolution et de l'Empire était député de Mont-de-Marsan depuis 1828.

Gavroche : « *C'était un garçon bruyant, blême, leste, éveillé, goguenard, à l'air vivace et maladif. [...] Il n'avait pas de gête, pas de pain, pas de feu, pas d'amour, mais il était joyeux parce qu'il était libre.* » (*Les Misérables*, Troisième partie, XIII)

Enfant abandonné, il subsiste dans les rues par ses propres moyens ; ce personnage de « gamin de Paris » eut un immense succès populaire.

Gamin : « *Gamin. Toujours suivi « de Paris ».* – *A invariablement beaucoup d'esprit.* » Gustave Flaubert (*Dictionnaire des idées reçues*)

Giberne : c'est la boîte dans laquelle les soldats mettaient leurs cartouches.

Camarde : qui a le nez plat, écrasé. La Camarde, c'est la Mort.

Trousseau : linge et vêtements que l'on remet à un enfant qui part en pension ; Gavroche a la misère pour tout bagage.

Antée : ce géant retrouvait de nouvelles forces chaque fois qu'il touchait le sol. Héraklès l'étouffa en le soulevant de terre

pygmée : il ne s'agit pas des peuples d'Afrique que nous désignons ainsi de nos jours, mais d'un peuple nain qui, selon une légende de la Grèce ancienne, vivait en Éthiopie, en Inde ou dans le royaume de Thulé, situé dans le grand Nord.

Le camp Charvein

Ben Gadour* ayant poussé* pendant vingt-deux kilomètres, s'arrêta et dit :

– Tiens, voilà la capitale du crime*.

C'était le camp Charvein*.

Il fallait un chef à cette capitale. On en trouva un. Seul dans son carbet* de célibataire, ce chef a pour horizon la brousse* et pour genre humain les plus beaux produits de la crapule du bagne*. Son règne est net, son esprit droit, sa main ferme. Il s'appelle Sorriaux.

Pas d'instruments de torture. Cela n'existe plus au bagne. Ici, pourtant, fonctionna le dernier : un manège où, sous le soleil, les hommes tournaient, tournaient.

C'est le camp des Incos.

L'homme de Charvein n'est plus un transporté, mais un disciplinaire.

Tous les indomptables du bagne ont passé par là. Ils ont les cheveux coupés en escalier et sont complètement nus. C'est le pays surprenant des Blancs sans vêtements. Ironique paradis terrestre, vos frères de peau viennent à vous, sur la route, comme Adam.

Ils portaient au travail, en rang, telle une compagnie, un Annamite, un nègre, quatre Arabes, tout le reste, de France.

La pioche sur l'épaule, ils passaient, rien qu'en chair et en os, sous le lourd soleil.

Un surveillant, revolver à droite, carabine à gauche, suivait d'un pas pesant.

Ils allaient tout près, à cet abattis, dans la brousse. Dès qu'ils eurent quitté la route, ils s'enfoncèrent dans des terres noyées. Une glaise restait à leurs pieds comme d'épaisses savates.

Le silence était dans les rangs.

– Halte ! cria le surveillant.

L'arrêt fut immédiat.

Sortant de la vase, le surveillant se percha sur deux troncs couchés et prit sa carabine en mains.

Sur place, à l'endroit où le cri de halte ! les avait cloués, les hommes nus, à coups de pioche, attaquèrent le bois. S'ils s'écartent de plus de dix mètres du chantier, ils savent ce qui les attend : le surveillant épaule et tire. Ils n'en sont pas à un coup de fusil près. Le surveillant est bon chasseur d'hommes, mais... chaque semaine un Inco joue sa chance. Quand la balle est bonne, il reste sur le tas, sinon la brousse le prend. Il ira partager la nourriture des singes rouges.

Les moustiques se gorgent sur les corps.

Les éclats de bois se collent sur les peaux en sueur.

On dirait une tribu bâtarde de peaux-rouges.

Aujourd'hui, on leur fait grâce d'une heure de ce travail.

Quelques uns me remercient du regard.

Pour une fois qu'un pékin passe !...

Albert Londres (*Chez les forçats qui sont nus,*
Le Petit Parisien – 26 août 1923)

Les mots

Ben Gadour : Ben Gadour est un Arabe.

« En sa qualité de pousseur-chef de Saint-Laurent-du-Maroni, je le fréquentais toute la journée.

Chaque matin, à six heures, Ben Gadour, appuyé sur son carrosse, m'attendait au bout de la rue de la République. » Albert Londres (*Chez les forçats qui sont nus,* *Le Petit Parisien* – 26 août 1923)

Poussé : « Ce carrosse à quatre roues minuscules roulait sur rails Decauville. C'est le pousse, car il ne roule que lorsqu'on le pousse. Tantôt il parcourt les dix-sept kilomètres jusqu'à Saint-Jean, tantôt les vingt-deux, jusqu'à Charvein. Saluons très bas ce véhicule. C'est en 1923 l'unique moyen de transport en Guyane française. »

La capitale du crime : sous la plume d'Albert Londres, c'est aussi Saint-Laurent-du-Maroni : cette formule emphatique, du plus pur style journalistique, est évidemment destinée à faire frémir le lecteur !

Charvein : Ce camp, fondé en pleine forêt, en 1896, dépendait de Saint-Laurent-du-Maroni. Selon le rapport du procureur général de Guyane cité par Michel Pierre (*Le Dernier Exil – Histoire des bagnes et de forçats* – Découverte Gallimard), le régime de ce camp était encore plus affreux en 1903 :

« Sur ce chantier, les prescriptions du décret du 4 septembre 1891, portant règlement disciplinaire des établissements de travaux forcés, demeuraient complètement lettre morte et l'arbitraire des agents subalternes en service tenait seul lieu de règle dans les punitions prononcées : les fers et le cachot étaient appliqués sans mesure et comme au hasard et prolongés pendant des jours et des mois, même pour les infractions les plus légères [...] Les condamnés brutalisés, martyrisés par certains surveillants étaient en outre frappés odieusement par les contremaîtres de discipline qui, investis de la confiance des surveillants et constamment porteurs de grands sabres d'abatis, de gourdins et de poignards, frappaient les condamnés, quelquefois sans autre raison que la satisfaction de leurs rancunes particulières, leur occasionnant de très graves blessures : poignets abattus, doigts abattus, pavillon de l'oreille droite aux deux tiers enlevé, etc. Enfin, de véritables assassinats ou tentatives d'assassinats ont été commis par des surveillants. »

Carbet : Un carbet est, aux Antilles et en Guyane, un abri forestier.

Selon Jules Verne (*La Jangada*), il se compose simplement d'un toit, sans murs, ce que la très riche illustration de l'ouvrage de Michel Pierre ne semble pas confirmer (voir bibliographie).

Brousse : Le mot brousse n'a pas ici le sens géographique de terre couverte de broussailles (buissons rabougris), mais son sens colonial d'étendue de végétation sauvage, loin de la civilisation :

« Lorsque, quittant la route, vous tâtez l'herbe du pied, vous trouvez le marécage. Les forêts sont des pripi, terres noyées. Quand, de temps en temps, vous apercevez une savane, n'y courez pas, c'est une savane* tremblante. » Albert Londres (*La Route coloniale n° zéro, Le Petit Parisien* – 16 août 1923)

Savane : Une savane est une étendue couverte de hautes herbes, et plantée de quelques arbres, en région tropicale.

Bagne et forçat :

Les mots bagne et forçat viennent de l'italien :

- *bagno* (bains) parce que les prisonniers étaient détenus, à Livourne, dans des cachots situés au-dessous du niveau de la mer;
- *forzato* (forcé) désigne un condamné aux travaux forcés*.

Travaux forcés : Cette peine, instituée en France en 1810, était effectuée au bagne, puis, à partir de 1942, dans des maisons de force, devenues en 1954 maisons centrales.

Depuis 1960 les travaux forcés, interdits par la Convention européenne des Droits de l'homme, sont remplacés par des peines plus ou moins longues de réclusion.

Manège : Il s'agit sans doute d'une machine actionnée par les forçats punis, qui tournaient autour d'un arbre central. De tels manèges ont été utilisés constamment, depuis l'antiquité ; ils étaient mus par des chevaux ou des esclaves. Les moulins, puis les machines, les ont remplacés.

Incos : Un « Inco » est un incorrigible, dans l'argot des bagnards.

Argot : L'argot est d'abord la langue des voleurs et des bagnards. Dès 1845, l'argot des bagnards comporte des mots comme :

Buter (tuer) *Cavale* (évasion) *Entraver* (comprendre) *Frusques* (habits) *Frangine* (soeur)
Faire la manche (mendier) *Lourde* (porte) *Larbin* (domestique) *Rupin* (élégant)

qui demeuraient plus ou moins vivants à la fin du XX^e siècle.

La population pénitentiaire : On distingue, à Cayenne, parmi cinq à six mille condamnés, plusieurs catégories :

- Les **transportés** sont les condamnés aux travaux forcés, peine qui entraîne le « transport » de France ou d'Afrique en Guyane ;
- Les **déportés**, terme que l'on applique à ceux qui sont sous le coup de condamnations pour des raisons politiques ;
- Les **disciplinaires** : ce sont les têtes fortes, les « Incos », soumis à un régime spécial ;
- Les **relégués** : leur peine terminée, les forçats « libérés » sont assignés à résidence en Guyane, pour une durée égale (donc à vie, pour beaucoup).

Des Blancs sans vêtements : Cette mesure est évidemment destinée à humilier les bagnards, et à les rendre plus vulnérables. Aujourd'hui, elle paraît sans doute plus révoltante qu'étonnante.

La surprise d'Albert Londres s'explique mieux si on la resitue dans son époque : les convenances exigent alors, en Europe, que l'on soit fort habillé, et la nudité est une marque distinctive des « indigènes » d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie, que les missionnaires obligent à se vêtir.

Paradis terrestre : Le récit de la *Genèse*, premier livre de la *Bible*, décrit la création du monde et de l'homme, placé dans le jardin d'Éden ou Paradis terrestre :

« L'Éternel Dieu forma l'homme de la poussière de la terre, il souffla dans ses narines un souffle de vie et l'homme devint un être vivant.

Puis l'Éternel Dieu planta un jardin en Éden, du côté de l'orient, et il y mit l'homme qu'il avait formé. [...]

L'homme et sa femme étaient tous deux nus, et ils n'en avaient point honte. »

Ayant désobéi à Dieu en goûtant du fruit de la connaissance du bien et du mal (c'est le péché originel) :

« Les yeux de l'un et l'autre s'ouvrirent, ils connurent qu'ils étaient nus, et ayant conu des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures. »

Adam et Ève sont alors chassés du Paradis terrestre et condamnés, ainsi que leur descendance, à connaître la souffrance et la mort, et à gagner leur pain à la sueur de leur front.

Annamite : Annam est l'ancien nom du ViêtNam, qui faisait alors partie, avec le Cambodge, le Laos et le Tonkin, de cette partie de l'Empire colonial que l'on appelait « l'Indochine française ».

Il est probable qu'Albert Londres appelle « Annamite » tout Indochinois.

Blancs, nègres et peauxrouges : Homme de coeur, Albert Londres a combattu l'injustice avec générosité et courage, en dénonçant en particulier avec vigueur l'exploitation des Noirs par les colons français et l'administration coloniale.

Mais il partage certains préjugés – de son temps, et ne doute pas de la supériorité de sa « race » et de la civilisation occidentale.

Ces certitudes, sans doute à peine conscientes, parce que très largement partagées à son époque, sont traduites par l'absence de majuscule à certains noms de peuples, comparez ici :

« nègres » à Annamites

« peauxrouges » à Arabes, Blancs...

Arabe : les Maghrébins représentaient, à eux seuls, 20 à 25 % de la population pénale de la Guyane française, à la fin du XIX^e siècle. C'étaient des condamnés de droit commun ou des opposants au régime colonial.

Abatis ou abattis : il s'agit du chantier, où gisent les arbres abattus. Un sabre d'abatis est un sabre court, à large lame, avec lequel on peut se frayer un chemin dans une végétation épaisse.

Terres noyées : Voir Brousse.

Tribu : Une tribu est un groupe humain composé de familles qui se reconnaissent des ancêtres communs. Exemple : les 12 tribus d'Israël. On dit aussi un clan, comme en Écosse.

Pékin : le mot pékin (alors écrit péquin) désigne au XVIII^e siècle un bourgeois. Au siècle suivant, dans l'argot des soldats, c'est un civil. Origine incertaine.

Les journaux qui ont publié Albert Londres :

– *Le Petit Parisien* : fondé en 1876, c'était un journal à grand tirage, qui atteignit deux millions d'exemplaires en 1919. Sous Vichy, il entra dans la politique de collaboration, et une équipe issue de la Résistance le reprit en 1945, sous le titre : *Le Parisien libéré*, aujourd'hui *Le Parisien*.

– *Le Journal* : fondé en 1892, d'orientation plus littéraire, il dépassait le million d'exemplaires en 1914. Il ne tirait plus qu'à 400.000 exemplaires en 1939. Passé en « zone libre » sous Vichy, il disparaît en 1944.

– *Excelsior* : fondé en 1910; ce fut, suivant le modèle américain, un grand quotidien illustré. Mais il ne réussit pas à toucher la clientèle populaire.

-

Travaux proposés

Travaux écrits

Travaux écrits

1. Vous écrirez un pastiche du texte de Muyart de Vouglans, en imaginant les honneurs rendus à quelque héros dans un royaume imaginaire.
 2. Vous comparerez, sous forme de plan détaillé, le texte de Muyart de Vouglans à la lettre de Madame de Sévigné sur l'exécution de la Brinvilliers.
- Vous montrerez comment les deux textes, qui opposent des genres et des auteurs bien différents, sont caractéristiques de leur époque.

Groupements de textes

Violence et société

- Ballade des pendus (Villon)
- Le supplice de la Brinvilliers (Mme de Sévigné).
- La Roue (Muyart de Vouglans)
- Le Père Roque (Flaubert)
- La mort de Gavroche (Hugo)
- Le Camp Charvein (Londres)

Axes de lecture

Étude et comparaison des champs lexicaux.

Comment la société répond à la violence (et l'engendre ?)

Note

L'opposition Récit/Discours

Cette distinction, qui oppose la présence de marques de l'implication de celui qui parle ou écrit (discours), à leur absence (récit) dans l'énoncé, s'applique à tous les textes. Pour une période qui va du XVII^e siècle au début du XX^e cette opposition est repérable, grammaticalement, à partir des critères suivants :

Repères	RÉCIT (pas de marques d'implication)	DISCOURS (marques d'implication)
Temps verbaux	(présent de narration) passé simple passé antérieur	présent passé composé futur simple futur antérieur
	imparfait plusqueparfait	
Pronoms	elle(s), il(s),	je, tu, nous, vous, il(s), elle(s)
	« il » ne s'oppose à aucune autre personne	« il » s'oppose aux autres personnes
	on (= quelqu'un, certains)	on (= nous)
Indices de lieux	en cet endroit	ici
Indices de temps	la veille, le lendemain, ce jour- là	hier, demain, aujourd'hui
Indices d'opinion	absents ou cachés	présents

Problèmes de méthode

Pourquoi avoir retenu ce texte ?

Le texte de Muyart de Vouglan, bien qu'emprunté à un manuel, n'est pas de ceux que l'on retient d'ordinaire pour une lecture expliquée ou un commentaire, ses qualités littéraires ne justifiant pas ce choix. Il figure ici comme illustration de ce qui, dans l'*Esquisse d'une typologie*, est nommé « *Textes à fonction référentielle dominante* ».

Ainsi isolé de son contexte, un traité juridique destiné à réunir tout ce que le juge et le citoyen doivent savoir des lois criminelles, il a toutes les caractéristiques d'un mémoire : c'est bien un exposé complet d'un sujet, à savoir la manière dont, en 1680, on exécute certains criminels. Et il obéit bien à la règle qui donne à ce type de textes (mémoire, rapport) toutes les apparences de l'objectivité, puisque toutes les traces de celui qui parle sont soigneusement effacées ainsi qu'à la précision technique qu'il exige.

Aller au-delà des apparences

C'est sans doute le meilleur parti que l'on puisse tirer d'un tel texte, si l'on excepte, bien sûr, l'examen de son intérêt historique, qui n'est pas notre propos.

Il est donc de la première importance de resituer l'extrait dans l'architecture dont on l'a isolé. On voit alors qu'y figurent, à côté de ces briques de « récit » qui semblent garantir la rigueur et la précision quasi scientifiques de l'auteur, une défense et illustration de l'institution judiciaire qu'il sert avec zèle, et dont il affirme à chaque instant les vertus, dans un « discours » louangeur.

Le choix même de consacrer tant de pages et de soin à des descriptions bien saignantes qui ne paraissent pas s'imposer dans un aide-mémoire judiciaire conduit à s'interroger sur la personnalité d'un auteur qui paraît y éprouver tant de plaisir.

L'examen de sa biographie confirme cette intuition, mais montre également que Muyart de Vouglan fut un magistrat scrupuleux et capable de courage : il n'a pas hésité, en présence d'un jugement inique qui faisait fi de toutes les règles, à joindre sa protestation à celle de Voltaire, son vieil ennemi.